

Voici donc rénovée cette croix junassole quelque peu énigmatique : quoi de plus curieux que cette place centrale, ce cœur du village ancien, portant le nom de « Place de la Croix », alors même que notre commune était majoritairement protestante ?

Cette croix a une histoire méconnue mais elle fait partie du patrimoine. C'est pourquoi elle méritait amplement sa réhabilitation. A ce titre, les tailleurs de pierre qui y ont œuvré et l'association « Des Hommes et des Cailloux » méritent d'être, pour leur engagement et leur bénévolat, chaleureusement remerciés. Réhabiliter un monument historique ne souffre aucune critique et, à ce titre, la municipalité ne peut encore que saluer leurs initiateurs.

Qu'il soit permis toutefois un point historique. Il n'appartient aucunement à la municipalité de juger le passé mais, à cette occasion particulière, d'éclairer la présence historique de ce monument, singulier à Junas, comme nous l'avons dit en introduction.

Cette croix n'est pas datée mais tout dans sa conception et dans l'architecture de son socle la rattache aux nombreux édifices de ce type, de places en croisement de chemins, construits dans les trente dernières années du XIXème siècle, et surtout après 1880, où l'église de France multiplie les jubilés, événements recherchant à raviver la ferveur des français. Mais pas seulement : Le Sacré Cœur à Paris, Notre Dame de la Garde à Marseille sont, entre autres, contemporaines de notre croix, dont on retrouve aussi des « cousines » à Aujargues, Congénies, Aubais, Sommières et plus largement un peu partout en France.

« Fille aînée de l'Eglise », selon l'adage, la France s'en détourne sans doute deux fois : pendant la Révolution de 1789 certainement et en tout cas et à coup sûr lors de l'affirmation de la République dans les années 1875-1910, qui a conduit notre pays à choisir, non sans mal, une voie originale et inédite : en 1905 est promulguée la séparation de l'Eglise et de l'Etat. S'affirme alors l'idée que la religion est affaire personnelle dans laquelle les dirigeants français, garants de la cohésion du peuple, ne veulent plus s'immiscer.

L'Etat laïque est un choix français et rare dans le Monde. Il a permis que tout français soit traité de manière égale, non discriminatoire quant à ses opinions religieuses.

Notre croix junassole se situe donc « entre deux ». Entre deux époques : celle où l'Eglise a encore assez de pouvoir pour ériger une croix dans un espace public avec ou sans l'aval des élus locaux, et celle où la laïcité s'impose.

A ce jour, la question n'est plus là : un modeste monument de Junas a été relevé et nous nous en réjouissons.

Morgane Cam, adjointe à la Culture